

Compte rendu définitif du CSD du lundi 12 mars 2012, adopté lors du CSD du 28 mai 2012

Désignation d'un secrétaire de séance.

Guillaume Jublot, conseiller principal d'éducation, est désigné secrétaire de séance.

Le proviseur adjoint présente l'ordre du jour.

1. Adoption du compte rendu du CSD du jeudi 10 novembre.

Le proviseur adjoint propose que le compte rendu soit pris en collaboration (un membre de l'administration et un autre membre du conseil).

Les représentants des personnels enseignants expliquent que cela n'est pas nécessaire puisque le compte rendu est diffusé dans une version modifiable aux membres du CSD, avant sa validation lors du conseil suivant. Ils demandent en revanche que le compte rendu provisoire soit envoyé aussitôt que possible après le conseil, un délai trop long pouvant rendre approximatif le travail de relecture.

Les représentants des personnels enseignants s'étonnent que le compte-rendu provisoire du CSD du 10 novembre n'ait pas été publié avec les autres annexes du CE. Par courriers du 9 février et du 6 mars 2012 au Chef d'établissement, ils ont rappelé que, conformément à la circulaire 24-15 du service pédagogique de l'AEFE, le compte rendu provisoire doit être mis en pièce jointe du compte rendu provisoire du C.E.

Le proviseur adjoint évoque ensuite que les réserves relatives à l'Action Pilote Orientation (APO), émises par les représentants des personnels et des parents sur ce compte rendu du CSD, peuvent avoir des conséquences négatives sur une prochaine demande d'APO formulée auprès de l'AEFE.

Les représentants des personnels enseignants font valoir le fait que les comptes-rendus doivent garder une ligne objective dans la présentation des bilans que le CSD est chargé d'établir. Par ailleurs, les représentants des personnels du LFJT, et les représentants des parents d'élèves se sont exprimés au sujet de ce bilan APO directement auprès de Madame la Directrice de l'AEFE lors de sa visite au mois de février. Rédiger le compte-rendu de ce CSD en y enlevant toute mention des réserves exprimées pourrait décrédibiliser la parole de ces représentants.

Monsieur le proviseur adjoint interroge les représentants parents sur cette formulation. La représentante AF-FCPE signale que l'on peut préciser comme suit la formule : « émettre des réserves sur le **contenu** » de la mission.

A la question relative au stage en entreprise il est précisé que les deux élèves qui l'ont déjà fait sont des élèves qui viennent de France.

A la question diverse n°4 de l'AF-FCP « Serait-il possible d'avancer les réunions parents-professeurs du 1er trimestre ? », la modification proposée « *Quant aux conseils de classe, ...* » est en fait « *Quant aux RIPP, ...* »

Le représentant de l'AF-FCPE évoque le fait qu'une question ne soit pas étudiée. Le proviseur adjoint répond que c'est parce qu'elle n'a pas été posée par écrit, comme le précise la convocation. Le représentant précise que si cette question, déjà posée dans d'autres instances, l'est de nouveau, c'est pour la voir apparaître dans le compte rendu. La représentante signale donc que cette question sera de nouveau posée de manière officielle cette fois.

Le compte rendu provisoire avec ces nouvelles modifications est adopté à l'unanimité des présents. (11 présents / 1 absent).

2. Bilan du conseil pédagogique du jeudi 8 mars 2012.

Le proviseur adjoint présente la réforme de la nouvelle classe de terminale avec les différents horaires par série. Il ajoute en préambule que la volonté de l'établissement n'est pas de diminuer l'offre pédagogique, mais que les contraintes budgétaires (déficit structurel de 1,5 millions d'Euros, même s'il est en parti comblé par des aides de l'AEFE) ne sont pas négligeables. Il ajoute qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de baisse annoncée des effectifs pour la période d'avril (environ 804 élèves), mais il convient de rester vigilant.

Il a donc été rappelé par le chef d'établissement lors de ce conseil pédagogique, que l'ouverture d'une option ne pouvait être envisagée qu'avec un effectif minimum de 6 élèves, ce qui est conforme à l'usage en cours dans la plupart des établissements du réseau (exception faite pour la classe de terminale L qui devrait compter 5 élèves à la rentrée 2012, selon les estimations actuelles).

Les représentants des personnels enseignants précisent que la baisse de l'effectif en TL est certainement liée à la conjoncture, et non à une dynamique, les effectifs en séries L ou ES ayant été similaires ces trois dernières années.

La réforme de la classe de terminale est une suite logique de celle de première connue l'an dernier, avec notamment la continuité des heures d'accompagnement personnalisé (AP). Il s'agira de travaux transdisciplinaires, de méthodologie ou encore d'un accompagnement dans la construction du projet d'orientation. La forme finale de cet AP n'est cependant pas encore arrêtée.

Certaines spécialités changent par rapport à celles connues cette année en terminale. (Cf. tableau des horaires prévus pour les trois séries).

La confirmation a pu être apportée sur les 4 heures de mathématiques obligatoires en TES et correspondant à l'enseignement de spécialité en TL. Le programme et le volume horaire étant identiques, le même cours s'adresse aux élèves des deux séries.

A priori il n'y aura pas d'ouverture de la spécialité « droit et grands enjeux du monde contemporain » pour la série littéraire, faute d'effectif suffisant.

Les représentants des personnels enseignants précisent que l'enseignement de cette matière peut se faire en binôme. Le proviseur adjoint répond qu'il faut avoir les diplômes nécessaires et qu'une note AEFÉ Education nationale précise les titres requis pour enseigner cette matière (études de droit ou sciences politiques).

Le représentant de l'AF-FCPE précise que si cette spécialité est proposée, cela peut inciter les élèves dès la classe de seconde à s'orienter dans la série L, car il semble y avoir des élèves intéressés.

Intervenant en tant que PRIO, un représentant des personnels confirme qu'à l'heure actuelle, le choix d'une série L peut constituer une préparation judicieuse à des études de droit, qui requièrent beaucoup de rigueur dans l'expression, et, de plus en plus, un bon niveau en langues étrangères, principalement dans le cadre des doubles-diplômes, actuellement très valorisés par le marché du travail. De fait, au niveau national, de plus en plus de bacheliers L s'orientent avec succès vers des études de droit. Il affirme également que la spécialité peut être suivie par le CNED en attendant que le LFJT la propose.

Intervenant en tant que professeur d'histoire et géographie, un représentant des personnels explique le principe de l'option histoire en TS. L'histoire et la géographie ne seront plus distinguées. Il faut choisir 3 thèmes parmi 4 proposés et y consacrer environ 20 heures par thème. (10 heures d'enseignement théorique et 10 heures de recherche personnelle, un peu comme les TPE).

L'épreuve finale se composera d'un oral de 20 minutes. Il s'avère par ailleurs que le programme est différent de celui proposé en TES/L.

Les représentants des personnels enseignants signalent que plusieurs spécialités ne sont pas proposées (SES en TES et informatique et numérique en TS). Selon le proviseur-adjoint, qui fait écho au sondage des élèves par le professeur de SES il n'y pas beaucoup de demandes pour l'option SES et que ce choix n'est pas obligatoire pour intégrer ensuite les études de sciences politiques. Ensuite, compte tenu du faible effectif général, le LFJT ne peut pas se permettre de proposer trop d'options.

Résumé des spécialités possibles à la rentrée:

TS	TL	TES
Mathématiques (2h)	Mathématiques (4h)	Mathématiques (1.5h)
Sciences Physiques (2h)	LV3 (3h)	

SVT (2h)	Approfondissement en LV1 (3h)	
-----------	-------------------------------	--

Nb : Ouverture de l'option Histoire en TS (sous réserve d'effectif suffisants)

3. Point sur les sorties pédagogiques à venir.

- Voyage à Singapour (**du 9 au 16 mars**) qui consiste en un échange avec de familles de terminale section européenne et des familles de l'American school de Singapour.
- Sortie géologique sur l'île d'Ooshima avec les TS (**19 et 20 mars**)
- Sortie des élèves de 1^{ère} à Hiroshima, accompagnés par M. Gauthier (**19 et 20 avril 2012**)
- Echange sportif avec Shanghai relancé grâce à la coupe de l'Asie. M. Mougner accompagne les élèves (**du 25 au 28 mai 2012**).

Le représentant de l'AF-FCPE demande pourquoi il n'y a pas de sortie pour tous les niveaux.

Le proviseur adjoint répond que les sorties dépendent d'un projet pédagogique préparé par les enseignants et qu'il n'y a aucune obligation. Se poserait ensuite le problème d'un effectif important d'élèves à encadrer et donc d'absences importantes au niveau des professeurs à gérer ensuite au niveau des autres classes.

4. Questions diverses.

AF-FCPE :

1. Est-il prévu d'organiser une réunion d'information pour les parents de 3^{ème} sur l'OIB, en plus de celle sur le choix des enseignements d'exploration ?

Cela paraît possible bien sûr, avec le concours de M. Asakura et de M. Séguéla. En sa qualité de PRIO, M. Ritter précise qu'il prévoit une information «après la troisième » et que ce volet OIB pourra y être intégré présentant l'ensemble des options, et notamment l'OIB.

2. Très peu d'élèves arrivent en fin de scolarité à l'OIB Japonais. Au collège, un écrémage est opéré en JLM par les professeurs de Japonais et un support très important est demandé aux parents à la maison. De nombreux élèves, binationaux, sont mis en situation d'échec et rétrogradés de LV1bis vers LV1bis intermédiaire. Ces deux classes offrent des niveaux très différents. Dans une optique d'amener un plus grand nombre d'élèves à l'OIB serait-il possible de considérer un démarrage de l'OIB dès le collège (comme le font les établissements Français préparant à l'OIB Japonais) ? Référence :

3. Une importante partie de la population du LFJT est composée de binationaux (+40%). Afin d'amener plus d'élèves à un certain niveau de "bilinguisme" en Japonais, sans passer par le cadre élitiste de l'OIB, quelles sont les options pour renforcer le cursus actuel de Japonais ? Pouvons-nous par exemple considérer l'utilisation du référentiel des langues du Cadre Européen ? L'objectif pourrait être d'amener les élèves à un niveau C1 ou C2 en terminale (le référentiel "Kokugo" étant difficile à respecter compte tenu des horaires limités).

Référence : <http://eduscol.education.fr/cid45678/le-cadre-europeen-commun-de-reference-pour-les-langues.html>

Peut-on connaître l'avancée sur le projet « bilinguisme anglais » au collège ?

Les questions 2. et 3. portent sur le projet langue, qui est en cours de gestation. Celui-ci sera présenté lors du prochain CE.

4. Épreuves du baccalauréat : les dates pour la zone Asie sont-elles définies ? La localisation des épreuves du 2^{ème} groupe est-elle décidée ?

Les dates sont maintenant officielles (Épreuves écrites du 18 au 22 juin 2012).

Une note d'information est en cours d'élaboration et sera mise en ligne sur le site prochainement.

Le lieu du second groupe d'épreuves devrait rester le même, à savoir Séoul.

5. Sur quels critères une classe est-elle attribuée à un professeur ? à l'ancienneté ? à la demande ?

Les répartitions de service sont arrêtées par le proviseur en fonction des vœux exprimés et tiennent compte des obligations de service de chacun, des textes réglementaires et de l'intérêt du service.

6. Serait-il possible de rappeler aux élèves délégués les règles de confidentialité qui s'appliquent sur ce qu'ils ont entendu lors des conseils de classe ?

Nous le faisons en général en début de conseil. En effet ces règles s'appliquent à tous les participants au conseil.

7. CESC : Est-il prévu que M. Dubos organise des sessions d'information / prévention sur les dangers de l'alcool, du tabac et des drogues d'ici la fin de l'année aux collégiens / lycéens, afin de compléter le plan d'action du CESC ?

Ce n'est pas le domaine de compétence de M. Dubos, en revanche il pourra fournir aux intervenants des matériaux utiles à la construction de ces séances.

8. Est-ce que les associations auront droit à un local à Takinogawa ? et à une boîte aux lettres, comme c'était le cas à Ryuhoku ?

M. Dumas confirme la mise en place de boîte à lettres, ainsi que la présence d'une salle de réunion (à partager et à réserver en amont). Il reste par ailleurs une dizaine de salles à rénover. Concernant l'ouverture d'une bibliothèque parentale, M. Dumas pense que cela n'est guère envisageable. Fin du conseil du second degré à 19h00.